

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(TARN-ET-GARONNE)**

**ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
RUE DE L'EGALITE**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne rotation des véhicules, rue de l'Egalité, il convient de règlementer le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: A compter de la publication du présent arrêté, le stationnement des véhicules sera limité à 15 mn, au droit du n°54, rue de l'Egalité, pour un emplacement d'une longueur de 5 mètres linéaires chacun.

ARTICLE 2: Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers, par une signalisation mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police
- Les Services Techniques Municipaux
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
LE MAIRE compte tenu de
la publication le 04.04.2016

Castelsarrasin, le 07 Avril 2016.



[Handwritten signature]



LE MAIRE,
J-Ph. BESIERS